

Septembre 2024

# Comité de Projet Rancogne 3 Commune de Moulins-sur-Tardoire

IMAGINÉ PAR



[www.photosol.fr](http://www.photosol.fr)



**01** Loi APER : Comité de Projet

**02** Présentation de Photosol

**03** Projet de Rancogne :  
Présentation et Chiffres-clés

**04** Temps d'échanges





1

## Loi APER et Comité de projet

# Qu'est-ce-que les comités de projets ?

Des temps de dialogue instaurés par la loi APER



Le décret du 24 décembre 2023 relatif à l'article 16 de la loi APER assure, à partir du 24 juin 2024, « *une concertation préalable des parties prenantes ( ...) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables* »

→ **Tout projet d'une puissance supérieure à 2,5 MWc, en dehors des ZAER, doit faire l'objet d'un Comité de Projet.**



Une réunion doit être tenue avant le dépôt du permis de construire. Les personnes suivantes sont conviées :

- ❖ Les membres de droit
  - ✓ Le **porteur de projet**,
  - ✓ Un **représentant de la commune d'implantation** du projet,
  - ✓ Un représentant de **l'EPCI** de la commune d'implantation,
  - ✓ Un représentant de **chaque commune limitrophe de la commune** d'implantation du projet
- ❖ Les membres invités
  - ✓ La préfecture



Le Comité de projet permet l'information des élus sur le projet

**Ce comité est un moment d'échange et de réponse aux questions**





2

## Présentation de Photosol

# Photosol en France

**16 ans**  
de savoir-faire

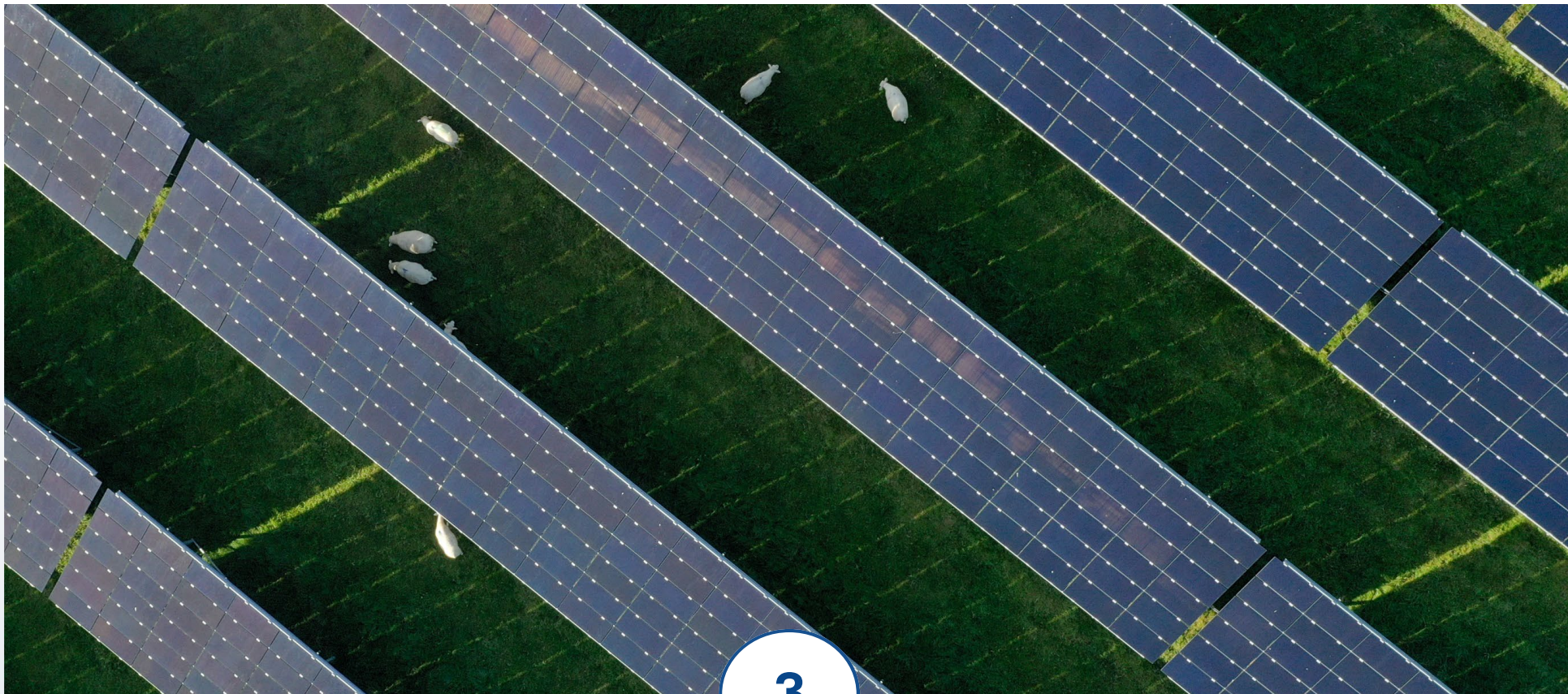
**+ 90 installations**  
dont **19** parcs  
agrivoltaïques

**900 MWc**  
en exploitation  
et prêts à construire

**Une maîtrise** de tous  
les métiers du photovoltaïque





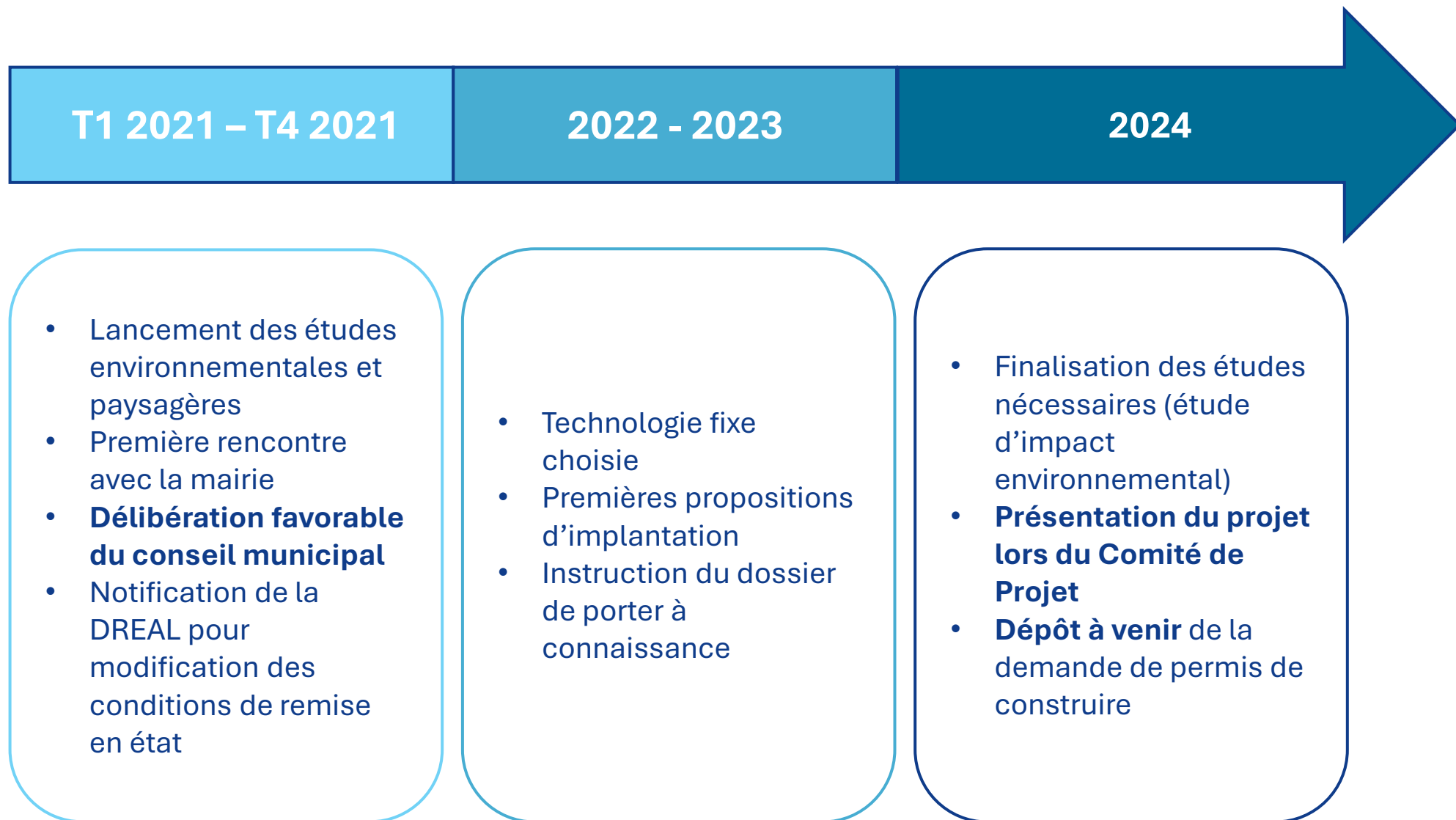


3

Le projet sur la commune de Moulins-sur-  
Tardoire  
'Rancogne 3'



# Les grandes étapes de développement du projet



# La localisation et les principales caractéristiques du site de Rancogne



Localisation : **Département de la Charente (16)**

**Région Nouvelle-Aquitaine**

**Au Nord du centre de la commune de Moulins-sur-Tardoire**



Surface étudiée : **Environ 5,4 ha**

Surface clôturée : **4,5 ha**



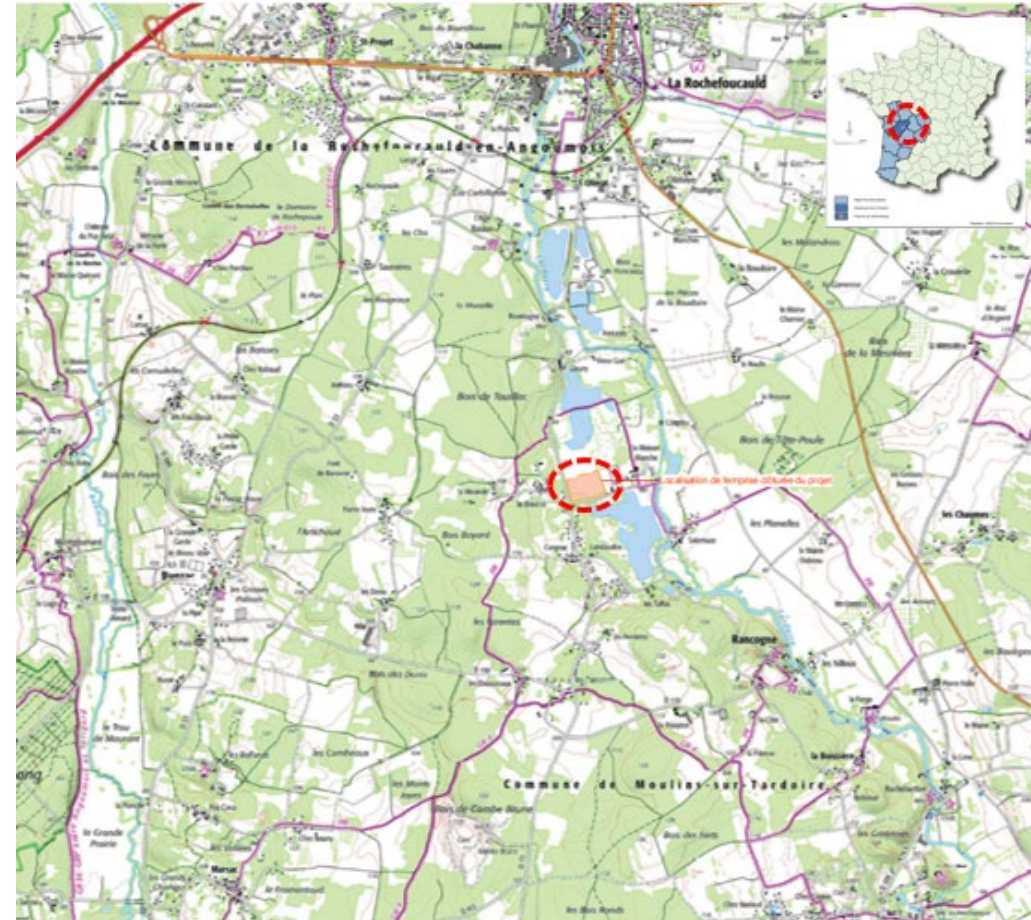
Puissance estimée : **Environ 5 MWc**

Nature du terrain : **Carrière à ciel ouvert de sables et de graves - remise en état (cessation d'activité sur les parcelles concernées par le projet)**



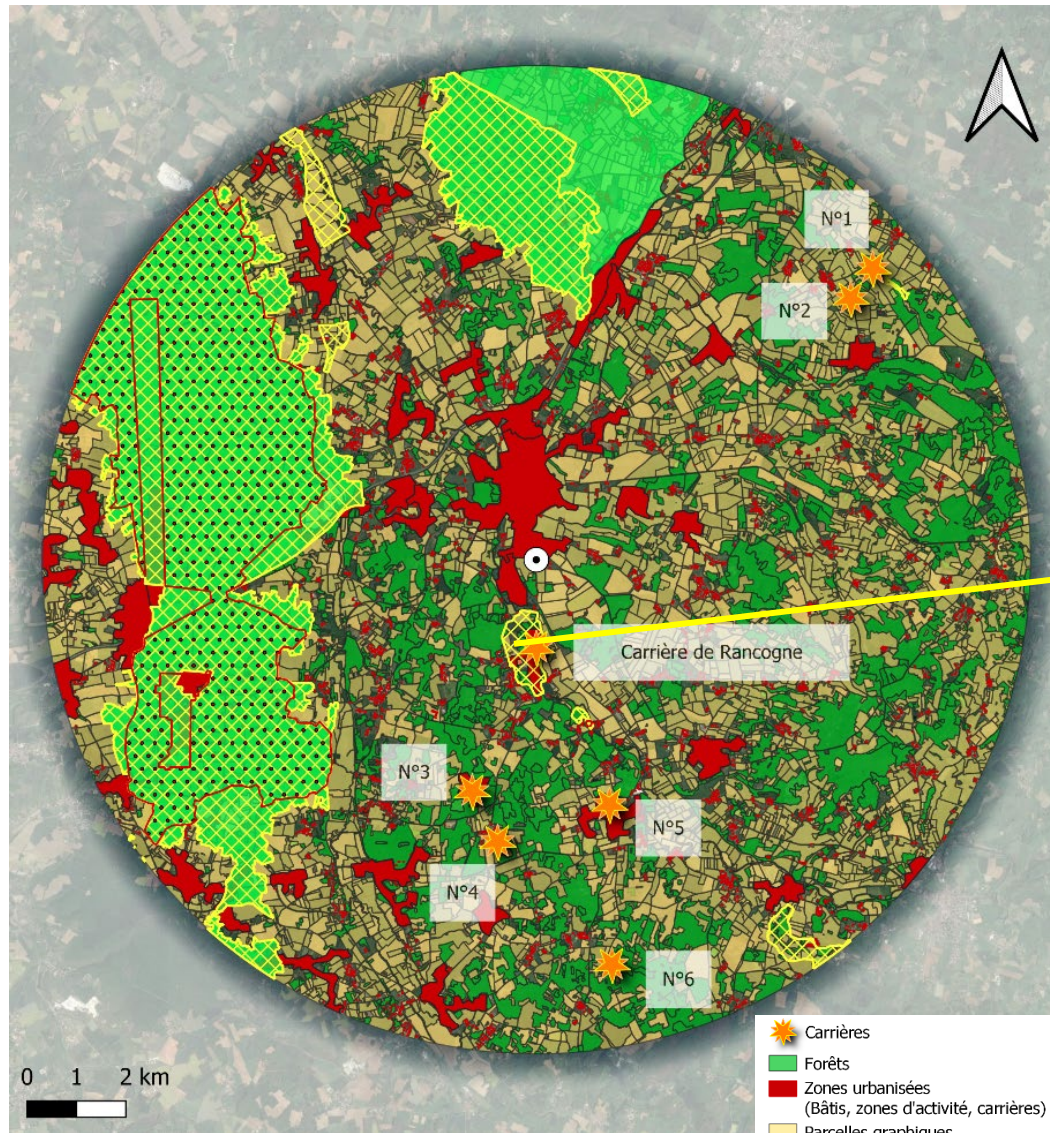
Avancement :

- ✓ **T4 2024 :**
  - ✓ **Finalisation des études nécessaires à la demande de permis de construire**





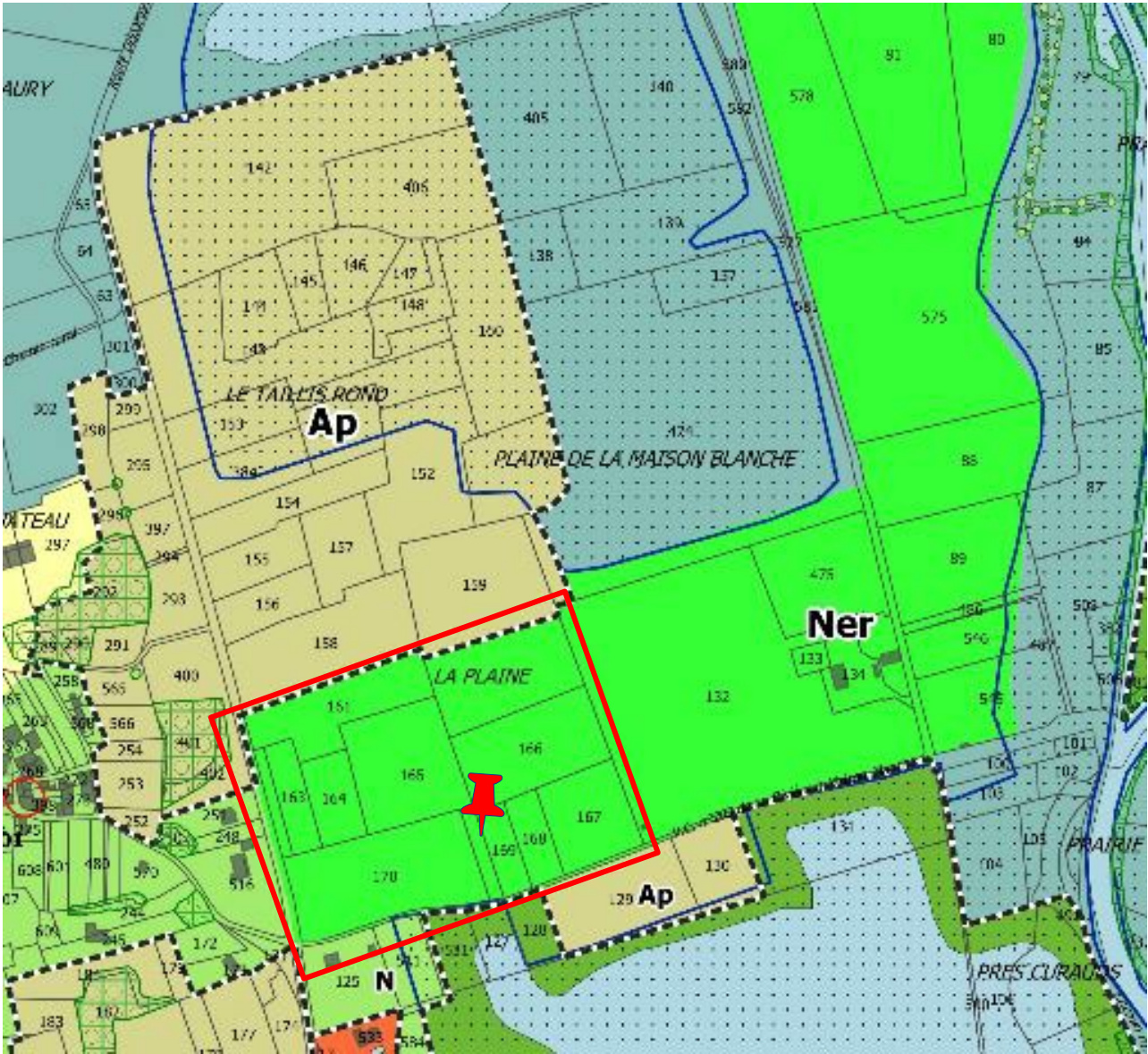
# Une analyse multicritère pour sélectionner ce terrain



- Site à moindre enjeux foncier Terrain déjà anthropisé → Valorisation du foncier qui ne serait dédié à autre chose
- Raccordement simplifié → Site à proximité d'un poste source
- Inscription du projet dans une continuité de site
- Avancement et rapprochement des objectifs nationaux et régionaux (SNDENR NA, SRADDET NA)
- Zonage urbanistique Ner destiné à la production d'énergie renouvelable (installation photovoltaïque)



# Un zonage compatible avec le projet



**ZONAGE Ner**  
PLUi La Rochefoucault Porte  
du Périgord (ex Bandiat-  
Tardoire)



- ◆ Secteur naturel destiné à la production d'énergie renouvelable par le biais de panneaux photovoltaïques et à l'exploitation de carrières



| L'urbanisme permet en l'état<br>actuel d'obtenir |                           |
|--------------------------------------------------|---------------------------|
| Le permis de<br>construire                       | Un tarif de<br>rachat CRE |
| ✓                                                | ✓                         |



# Les enjeux écologiques du site de Rancogne



Zonages de protection : **ZNIEFF 1 de la Maison Blanche**



Natura 2000 : **Pas de zone à proximité**



Inventaire du terrain : **CERA environnement – mars 2021 à décembre 2021**



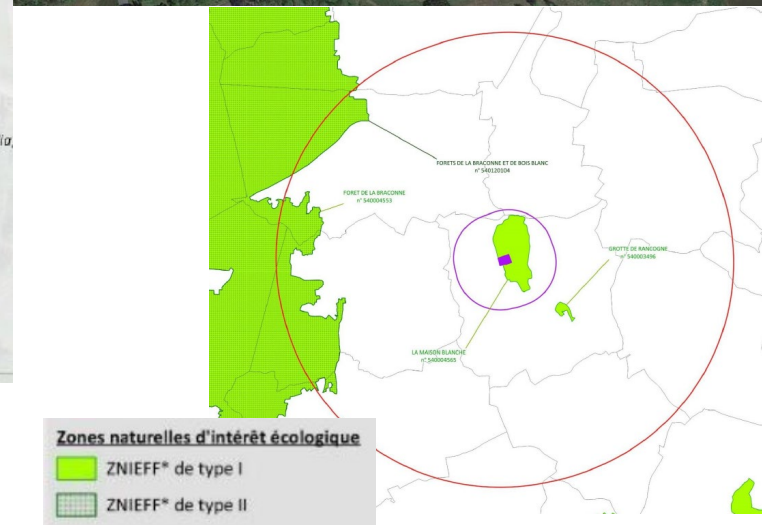
Enjeux flore – habitat : **Enjeux faibles**



Enjeux Zones Humides : **Pas de présence de zones humides sur les terrains**

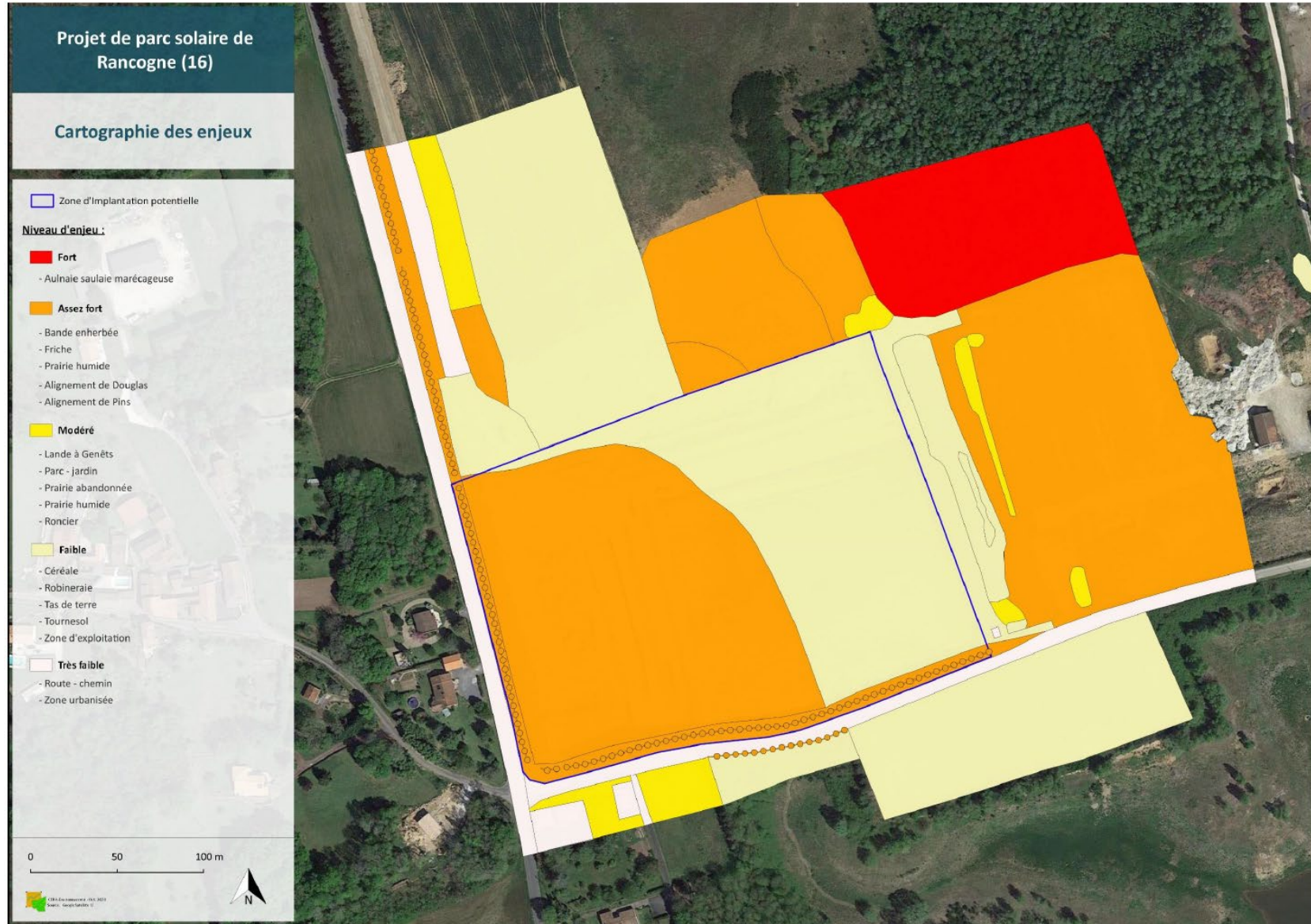


Enjeux Faune : **Globalement des enjeux faibles**



# Les enjeux écologiques du site de Rancogne

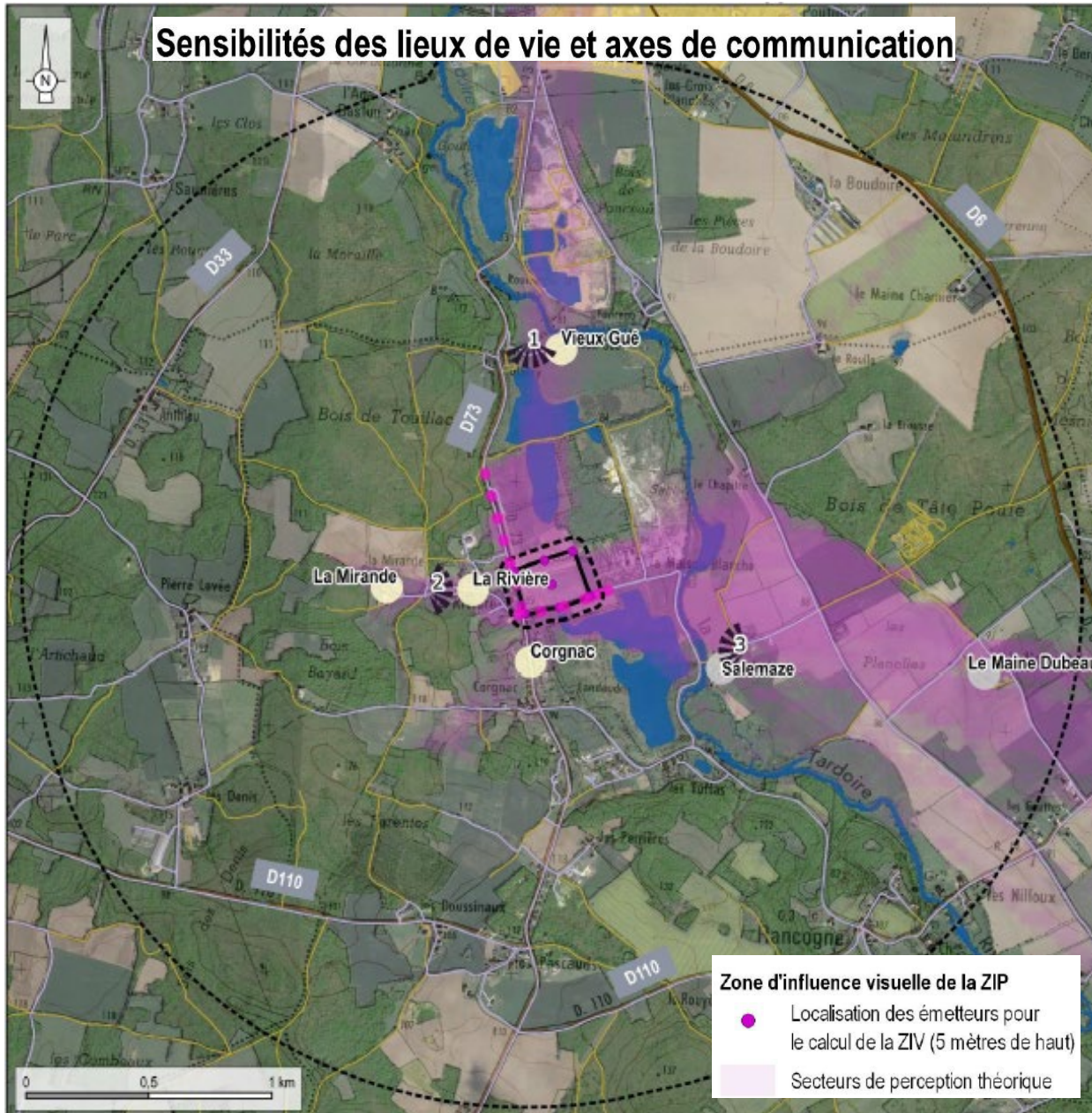
Une synthèse des enjeux écologiques favorable au développement d'un projet photovoltaïque



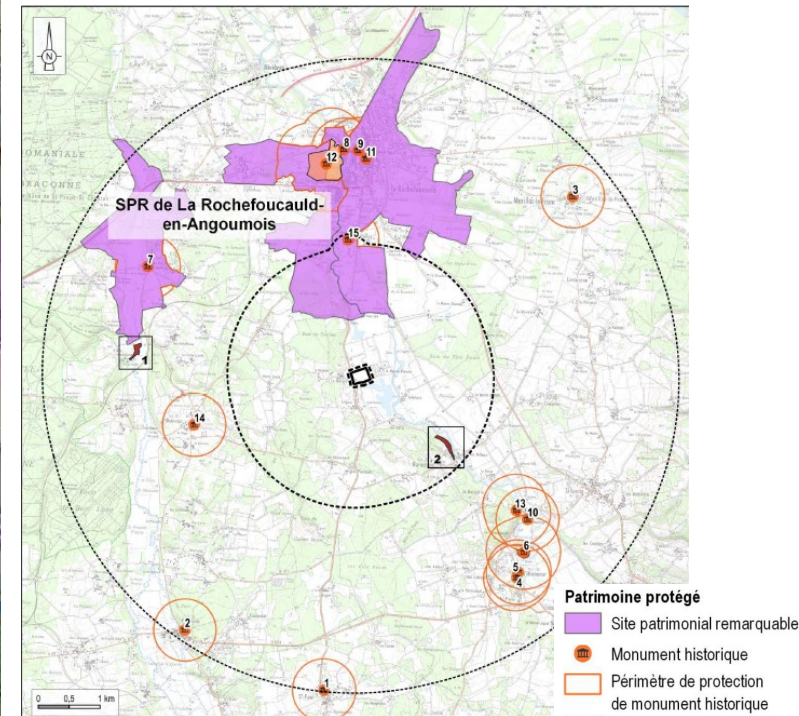


# Les enjeux patrimoniaux et paysagers du site de Rancogne

## Sensibilités des lieux de vie et axes de communication



- ◆ La topographie et l'environnement bocager permettent des perceptions limitées du site : Le parc est visible depuis le Sud-Est et le Nord.
- ◆ Le parc photovoltaïque sera partiellement visible depuis les abords de la RD n°73 et la Rue de l'Etang (linéaires de haies denses limitera les visibilitées)



# Une implantation intégrant les enjeux en présence



Surface clôturée : **4,5 ha**



Accès : **D73 et Rue de l'étang**



Equipement technique :

- **2 transformateurs**
- **1 poste de livraison**
- **1 citerne**
- **1 local technique**
- **Env. 9990 panneaux**



Puissance estimée : **Entre 5 et 6,2 MWc**

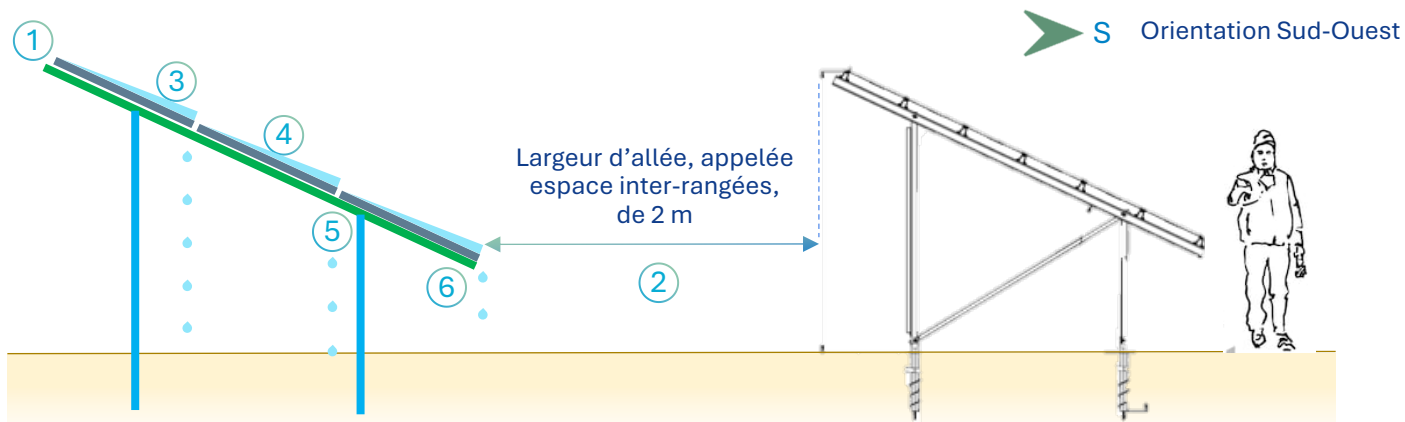
Surface imperméabilisée  
(surface des pieux, des pistes  
et des postes) : **Entre 0,4 ha  
et 0,6 ha**

Surface projetée des  
structures PV : **2,7 ha**





# Caractéristiques techniques du projet envisagé



1 Point haut à environ 3,5 m du sol.

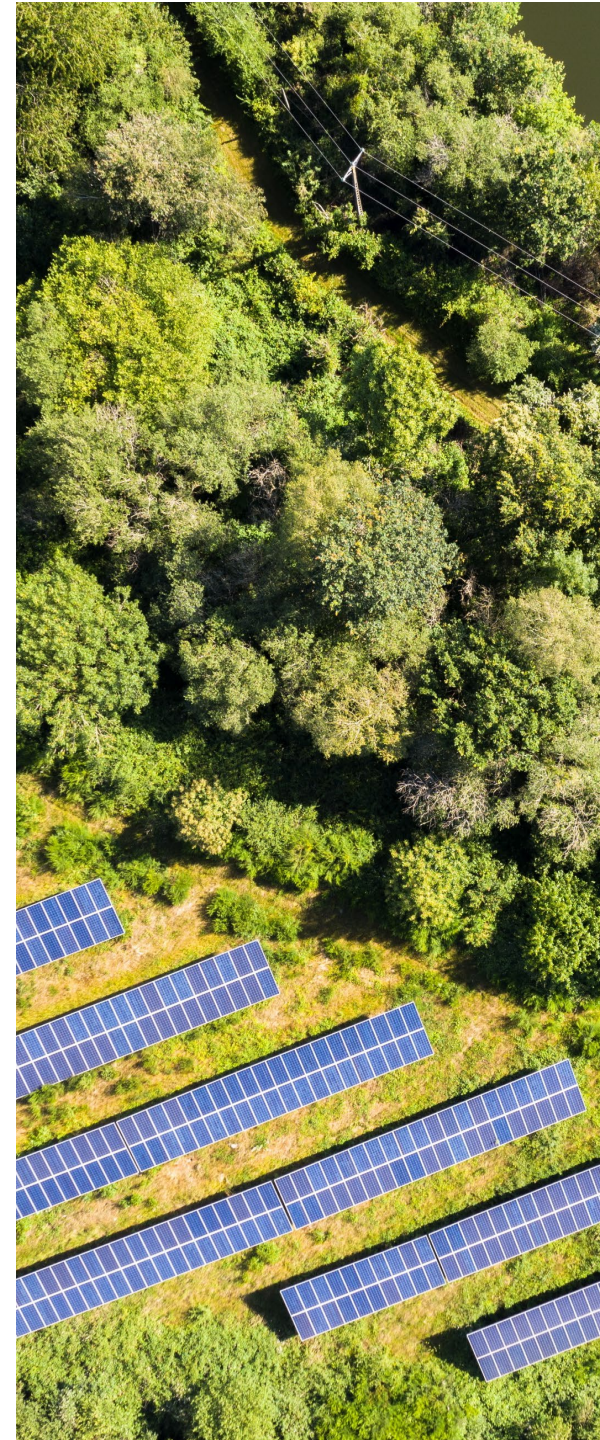
2 Inter-rangées de 2 m.

3 Structure porteuse en acier sur lesquelles sont posées les panneaux.

4 Espace entre les panneaux de 2 cm permettant l'écoulement des eaux de pluie et assurant la non-imperméabilisation des sols.

5 Inclinaison d'environ 15°.

6 Point bas à 1,1m du sol.





# Les principales mesures ERC(A) du projet de Rancogne



## Mesures de réduction

### • En phase chantier :

Adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces ;

Adaptation des zones et modalités de circulation en phase chantier ;

Mise en défens des secteurs abritant des enjeux écologiques ;

Protocole de gestion des espèces invasives ;

### • Aménagement du parc photovoltaïque :

Perméabilisation des clôtures entourant les emprises du projet afin de faciliter le passage de la petite faune ;

Maintien du linéaire de haies et plantation supplémentaire (linéaire d'environ 450 ml)

Intégration paysagère des ouvrages techniques

## Mesures d'accompagnement

• Suivi de chantier ;

• Suivis écologiques post exploitation ;

• Déploiement d'actions de communication :  
panneau informatif le long du chemin de randonnée





# Une perception réduite du parc photovoltaïque dans l'environnement éloigné



Photographie 61 : Vue en direction de la centrale photovoltaïque de Rancogne 3 depuis le sud-est de l'AEE mais sans perception de cette dernière, car masquée par la végétation périphérique (vue 1)



Photographie 62 : Vue en direction de la centrale photovoltaïque de Rancogne 3 depuis le sud-est de l'AEE, à proximité du croisement entre la D6 et la D110 mais sans visibilité possible du fait des écrans de végétation (vue 2)



Photographie 63 : Vue en direction de la centrale photovoltaïque de Rancogne 3 depuis la terrasse sud du château de La Rochefoucauld masquée par les écrans de végétation proches et plus lointains (vue 3)



# Une intégration du projet dans le paysage éloigné (1/2)

Point de vue 2 : Vue depuis le Nord de l'aire d'étude rapprochée, le long de la route D73



Etat actuel

Après mesures paysagères

Vue zoomée

Commentaire du photomontage : La plantation de linéaires de haies au niveau des limite est et nord favorise l'intégration du parc dans son contexte et limite la présence du parc dans le champ de vision



# Une intégration du projet dans le paysage éloigné (2/2)

Point de vue 1 : A l'Ouest du site, depuis le chemin rural entre la Mirande et la Rivière



Etat actuel



Après mesures paysagères



# Un parc photovoltaïque perceptible depuis les abords immédiats

Point de vue 3 : Depuis la limite Sud Est du site à l'étude, le long de la Rue de l'Etang



Etat actuel



Avant mesures paysagères



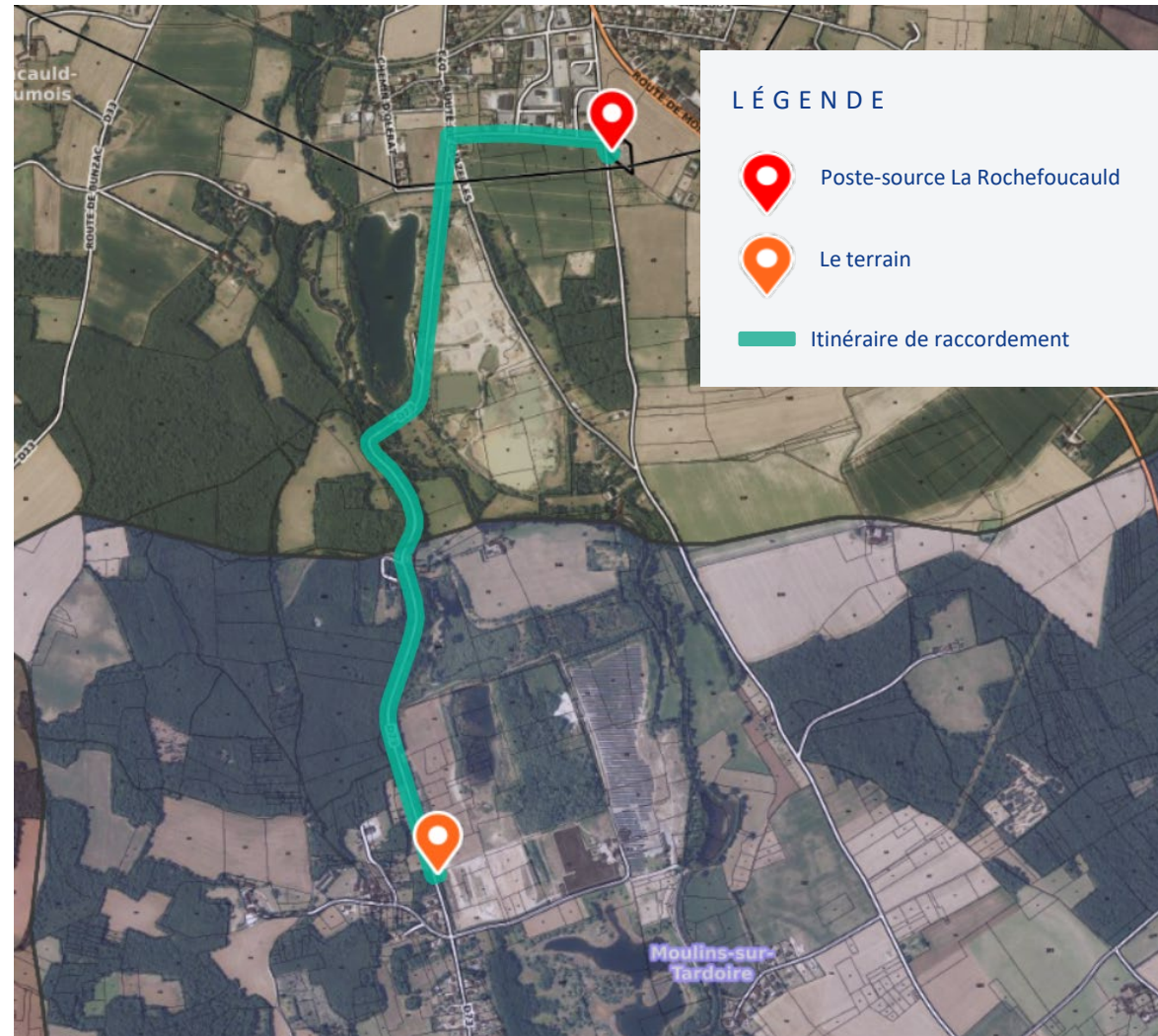
Après mesures paysagères



# Hypothèse de raccordement : Poste-source de « La Rochefoucauld »

## Raccordement envisagé

- ◆ Poste source le plus proche : **Poste-source de la Rochefoucauld, situé sur la commune de la Rochefoucauld au Nord du projet**
- ◆ Distance de raccordement : **2,7 km**
- ◆ Itinéraire identifié : **Voies communales ou départementales**



# Les retombées socio-économiques du projet



Retombées fiscales du projet : **15 800€/an\***



Taxes d'aménagement : **12 800 €, dont envir. 7500 € pour la commune**



Coût prévisionnel du projet : **5 M€**



Nombre d'emplois mobilisés :

- **en phase chantier : environ 11 au niveau régional**
- **en maintenance et exploitation: environ 1**



Production estimée du parc: **6 GWh/an**



Equivalent en termes de consommation :  
**environ 2 650 personnes (hors chauffage)**



Tonnes de CO2 évitées par an, méthode RTE :  
**3000 tCo2**

## RÉPARTITION DES TAXES IFER, CET ET TAXE FONCIÈRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES pour une puissance installée de 5 MWc\*



\*Ces chiffres sont estimés sur la base des montants de taxes actuelles



# En synthèse



Un projet compatible avec les documents d'urbanisme, inclus dans les objectifs nationaux fixés par l'état pour 2030.



**Un projet sur site déjà anthropisé à moindre enjeu foncier.**



Des **retombées économiques pour la commune de Moulins-sur-Tardoire, la communauté de communes et le département** sur toute la durée de vie du projet.



**5 MWc** injectés sur le réseau, soit l'équivalent de la **consommation annuelle d'électricité d'environ 2 650 personnes.**

# Et la suite?



Mise à disposition d'un exemplaire de la présentation pour les riverains et mise en ligne sur le site internet de la mairie



Envoi du compte-rendu par Photosol de la réunion aux participants



Dépôt du permis de construire



Poursuite du dialogue avec les parties prenantes



Merci pour votre attention

Avez-vous des questions ?

Votre interlocuteur privilégié

Cheffe de projets

**Leah RENAN**

06 80 28 35 02

[leah.renan@photosol.fr](mailto:leah.renan@photosol.fr)